



AVIS

Séance publique du Bureau communautaire délibératif

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, Roannais Agglomération informe les habitants des communes membres que le Bureau communautaire se réunira, en séance publique, afin de délibérer sur l'ordre de jour ci-joint, le :

Jeudi 20 octobre 2022 à 12 h 00

Au siège de Roannais Agglomération
Salle de Conseil, 3ème étage, Roanne

Affiché au siège de Roannais Agglomération le 14 octobre 2022